



**Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé
des Transports, de la Mer et de la Pêche**

Paris, le jeudi 21 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Alain Vidalies lance la mission d'évaluation de la politique publique de gestion du réseau routier national non concédé

La première réunion du comité d'évaluation de la politique publique de gestion du réseau routier national non concédé s'est tenue mercredi 20 avril avec l'ensemble des parties prenantes : représentants des usagers individuels et des motards, transporteurs routiers de personnes et de marchandises, chargeurs, associations de protection de l'environnement, représentants des entreprises de travaux publics, administrations concernées.

Ce comité d'évaluation s'inscrit dans le cadre de l'initiative gouvernementale visant à examiner la manière dont l'Etat met en œuvre ses politiques, afin d'en mesurer l'efficacité pour s'assurer que les objectifs assignés sont effectivement atteints, et de vérifier l'efficience de l'utilisation des moyens.

Conformément à la décision du Premier ministre, cette évaluation concerne la gestion du réseau routier national dont l'État assure directement la gestion. Fort de 12 000 kilomètres, ce réseau supporte près de 20 % du trafic routier total et sa valeur patrimoniale dépasse la centaine de milliards d'euros.

Le Premier ministre, dans sa lettre de cadrage de l'évaluation, indique qu'« en dépit des moyens importants qui lui sont alloués, la qualité du réseau des routes nationales non concédées s'est affaiblie ces dernières années ».

L'enjeu premier est donc de préserver ce patrimoine et d'en permettre la modernisation pour répondre aux enjeux de sécurité et aux besoins des territoires, des entreprises et des citoyens.

Cette évaluation s'inscrit dans la continuité des mesures prises par le Gouvernement :

- En 2015, 150 chantiers routiers et fluviaux supplémentaires ont été réalisés grâce à une enveloppe exceptionnelle de 100 millions d'euros versée par les sociétés d'autoroutes ;
- En janvier 2016, l'observatoire de la route a été mis en place, pour lequel l'État s'est engagé à la transparence sur l'état du réseau et sur les moyens mis en place ;
- En février 2016, une enveloppe exceptionnelle de 150 millions d'euros a été annoncée, pour la réalisation de plus de 400 chantiers routiers et fluviaux d'entretien des réseaux de l'État.

Ces mesures doivent s'inscrire dans une réflexion pérenne sur l'avenir du réseau routier, vital pour notre économie et notre société. C'est l'enjeu de cette évaluation qui vient d'être lancée.

Contact presse :
Service de presse:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr

244, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie